

BLAISE PICHON  
*Université Clermont Auvergne*

## **La fin des cultes et des sanctuaires païens urbains en Belgique et en Lyonnaise (III<sup>e</sup> s. – début du V<sup>e</sup> s. apr. J.-C.)**

*L'étude de l'abandon des sanctuaires en Gaule Belgique et Lyonnaise durant l'Antiquité tardive est complexe. Rares sont les sanctuaires dont les méthodes de fouille ont permis d'observer des éléments matériels précis relatifs à leur abandon et/ou à leur démantèlement. Il est cependant possible de mettre en évidence un large phénomène de démantèlement organisé des grands sanctuaires civiques périurbains entre le milieu du III<sup>e</sup> siècle et le milieu du IV<sup>e</sup> siècle. Les sanctuaires de Mithra, quant à eux, ainsi que certains autres sanctuaires, non civiques, connaissent des modalités de fermeture différentes et souvent plus tardives.*

### **The end of urban pagan cults and shrines in Belgica and Lugdunensis (3<sup>rd</sup> – early 5<sup>th</sup> century AD)**

*It is difficult to study the closing down of sanctuaries in Belgica and Lugdunensis during Late Antiquity. Methods of excavation have seldom allowed us to observe specific material elements related to their abandonment and/or dismantling. However, it is possible to highlight a large phenomenon of the organized dismantling of the great periurban civic sanctuaries between the middle of the third and the middle of the fourth century, while sanctuaries of Mithra and some other non civic sanctuaries show different and often later modalities of closing down.*

Les III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles ont été marqués par l'abandon de la majorité des sanctuaires païens dans l'Occident romain. Prendre en considération cette période relativement longue permet d'éviter de se cantonner à la question de la fin du paganisme. L'analyse des sanctuaires de l'ouest de la Gaule Belgique que j'ai réalisée à l'occasion de la journée d'étude tenue à Dijon en 2012, puis la publication dirigée par William Van Andringa<sup>1</sup> ont montré que les abandons des sanctuaires doivent être analysés dans le cadre large des mutations de l'Antiquité tardive, bien que cette période n'ait pas le monopole du phénomène<sup>2</sup>. Ces travaux ont surtout concerné des sanctuaires périurbains ou ruraux. La question des sanctuaires urbains des Trois Gaules, et notamment des sanctuaires civiques des *fora*, n'a pas fait l'objet d'études spécifiques, sans doute à cause de la rareté de fouilles récentes dans ces contextes. Je m'en tiendrai à l'abandon des espaces cultuels, dans la mesure où la disparition de cultes rendus à certaines divinités ne peut être documentée en l'état actuel des connaissances.

Les III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles sont marqués par un recul certain du phénomène urbain dans les provinces des Gaules, notamment hors des chefs-lieux de cité. Les villes constituées autour des grands sanctuaires civiques, comme le Vieil-Évreux chez les Aulerques Éburovices, paraissent particulièrement touchées par cette désurbanisation. Cependant, dans la plupart des cas, les rythmes de cette désurbanisation demeurent très mal connus, faute de fouilles d'ampleur sur les zones d'habitat. Signalons toutefois que la fermeture des sanctuaires n'est probablement pas concomitante à la désurbanisation de certaines de ces agglomérations secondaires même si

1. *Gallia*, t. 71, fasc. 1, *La fin des dieux : les lieux de culte du polythéisme dans la pratique religieuse du III<sup>e</sup> au V<sup>e</sup> s. apr. J.-C. (Gaules et provinces occidentales)*, éd. William Van Andringa, 2014. Cette publication analyse surtout les lieux de culte civiques.

2. Voir Pascal Vipard et Perrine Toussaint, « Les espaces cultuels de Forum Leucorum/Nasium (Naix-aux-Forges et Saint-Amand-sur-Ornain, Meuse) », *Agglomérations et sanctuaires. Réflexions à partir de l'exemple de Grand*, dir. Thierry Dechezleprêtre, Katherine Gruel et Martine Joly, Épinal, Conseil départemental des Vosges, 2015, p. 147-166, ici p. 149 (sanctuaire de Mazeroie à Naix-aux-Forges, cité des Leuques).

les données archéologiques dont nous disposons demeurent lacunaires.

Dans le cadre de cette étude, j'ai retenu presque exclusivement des sanctuaires ayant fait l'objet de fouilles récentes, dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire permettant d'observer les indices ténus qui concernent la fin – ou le net déclin – de la vocation culturelle des sites. Tous les sanctuaires que j'évoquerai ne sont pas de même nature. Si la majorité d'entre eux sont des sanctuaires civiques, je ne m'interdirai pas d'évoquer le destin de sanctuaires au statut plus incertain ou de sanctuaires urbains privés.

### **LES DONNÉES SUR LA FIN DES OCCUPATIONS ET LES RYTHMES DES ABANDONS DES SANCTUAIRES EN BELGIQUE ET EN LYONNAISE**

#### **Problèmes de méthode**

Réfléchir sur l'abandon des sanctuaires urbains dans les provinces des Gaules se révèle ardu. Les sources littéraires sont muettes<sup>3</sup>, les inscriptions ne nous apportent qu'un témoignage indirect, souvent difficile à préciser. Au mieux, elles fournissent un *terminus post quem* des abandons. Les données archéologiques elles-mêmes sont rarement satisfaisantes : les niveaux de l'Antiquité tardive ont souvent été négligés lors des fouilles anciennes, à une époque où les techniques employées ne permettaient pas d'analyser finement les niveaux d'abandon et de destruction.

Sur les sites bien documentés que je prendrai en considération, l'interprétation des faits archéologiques est elle-même complexe, dès lors qu'il s'agit de dater et de définir les modalités de l'abandon des sanctuaires. Prendre en considération le mobilier le plus récent présent sur le site, sans s'interroger sur les conditions de son dépôt,

3. Quelques témoignages, à prendre avec moult précautions, évoquent la destruction de sanctuaires ruraux, comme celui de Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, VIII, 15, à propos de la destruction d'une statue de Diane à La Ferté-sur-Chiers à la fin du VI<sup>e</sup> s. Une analyse critique de ce témoignage est développée par Claire Sotinel dans « La disparition des lieux de culte païens en Occident. Enjeux et méthode », *Hellénisme et Christianisme*, dir. Michel Narcy et Éric Rebillard, Villeneuve-d'Ascq, 2004, p. 35-60.

est une démarche stérile, conduisant à des résultats erronés. En effet, l'abandon d'un sanctuaire signifie la fin de son fonctionnement cultuel, mais peut être largement antérieur à la fin de la fréquentation du site. En ce qui concerne les sanctuaires antiques, les monnaies constituent un marqueur chronologique essentiel, aux côtés de la céramique. Mais il s'agit d'un marqueur délicat à utiliser sans connaissance de l'approvisionnement et de la circulation monétaires<sup>4</sup>, notamment pour le dernier quart du III<sup>e</sup> siècle et pour le V<sup>e</sup> siècle. Aussi n'ai-je pas pris en compte les sites pour lesquels les marqueurs chronologiques numismatiques, essentiels, ne sont pas (ou pas bien) calés en stratigraphie.

Un autre élément à prendre en considération est la fréquentation des sites après leur désaffectation, ou du moins après l'interruption des pratiques culturelles bien identifiées que sont les sacrifices et les banquetts. Mais en l'absence de fouilles stratigraphiques fines, il est impossible de déterminer ce qui relève du démantèlement des complexes et quelles sont les modalités dudit démantèlement.

### Corpus des sites

Les deux provinces de Belgique et de Lyonnaise regroupent, au début du III<sup>e</sup> siècle, respectivement 13 et 27 cités, nombre qui est légèrement accru après les réorganisations de l'Antiquité tardive (carte 1)<sup>5</sup>. La plupart des 40 centres civiques du Haut Empire demeurent mal connus ou même inconnus : seuls 4 des *fora* de Belgique sont connus avec certitude (Amiens, Bavay, Reims, Trèves), et 8 en Lyonnaise (Avranches, Bayeux, Chartres, Corseul, Paris, Sens, Vannes, Vieux). Les fouilles récentes sur ces complexes sont encore plus rares et ont concerné Bavay chez les Nerviens, Vannes chez les Vénètes et Vieux chez les Viducasses ; aucune de ces fouilles programmées n'a permis de collecter des informations sur le sanctuaire poliade du *forum*. Quant aux villes promues chef-lieu de cité entre le III<sup>e</sup> et le V<sup>e</sup> siècles, leurs centres civiques, s'ils

4. Certaines émissions circulent longtemps après leur émission, d'autres – les imitations – ne sont pas bien calées chronologiquement.

5. Partition de 3 cités en Belgique, avec la création des cités de Boulogne, de Châlons et de Verdun ; en Lyonnaise, partition en 3 de la cité des Eduens et en 2 des cités des Carnutes et des Sénons et fusion des cités des Calètes et des Véliocasses, des Baiocasses et des Viducasses, des Ségusiaves et de Lyon et des Diablintes et des Aulerques Cénomans.

ont existé sous forme monumentale, demeurent inconnus<sup>6</sup>. Mon propos concernera donc malheureusement seulement à la marge ces sanctuaires du centre civique.

28 sanctuaires urbains de ces deux provinces<sup>7</sup> ont livré des éléments sur les conditions de leur abandon, dont 7 pour lesquels les niveaux d'abandon étaient riches d'informations<sup>8</sup> (carte 2). Dans certains cas, comme pour le sanctuaire d'Apollon Moritasgus à Alésia, seul l'abandon est directement documenté<sup>9</sup>.

Ce sanctuaire, représentatif de l'état des données dont nous disposons en général, a fait l'objet de fouilles programmées récentes conduites par Olivier de Cazanove<sup>10</sup>, après plusieurs campagnes de fouilles menées au début du xx<sup>e</sup> siècle. Il est représentatif de la complexité des éléments à analyser pour essayer de saisir les modalités d'abandon d'un sanctuaire. Il s'agit d'un sanctuaire à vocation thérapeutique dont la dernière phase d'aménagement, si l'on s'en tient au sanctuaire *stricto sensu*, est réalisée au milieu du II<sup>e</sup> siècle. Le démantèlement de certains bâtiments intervient dès le début du III<sup>e</sup> siècle : des éléments de stuc provenant de l'intérieur du nymphée ont été trouvés dans une fosse scellée dans les premières décennies du III<sup>e</sup> siècle ; le bassin carré n'est pas davantage en fonction à cette période. Cependant, il faut être prudent dans

6. Blaise Pichon, « Les fora en Gaule du Nord entre le milieu du III<sup>e</sup> siècle et le V<sup>e</sup> siècle : un état des lieux », *Agri Centuriati*, Bologne (sous presse).

7. Alésia (cité des Eduens ou cité des Lingons), Allonnes (cité des Aulerques Cénomans), Angers (cité des Andécaves), Arras (cité des Atrébates), Baron-sur-Odon (cité des Viducasses), Blicquy (cité des Nerviens), Chartres (cité des Carnutes), Chateaubateau (cité des Sénon), Chelles (cité des Parisii), Chênehutte (cité des Andécaves), Eu (cité des Ambiens), Genainville (cité des Vélocasses), Jouars-Pontchartrain (cité des Carnutes), Jublains (cité des Diablintes), Le Mans (cité des Aulerques Cénomans), Mauves-sur-Loire (cité des Namnètes), Mohn (cité des Trévires), Nuits-Saint-Georges (cité des Eduens), Oisseau-le-Petit (cité des Aulerques Cénomans), Ribemont-sur-Ancre (cité des Ambiens), Sarrebourg (cité des Médiomatrices), Trèves (cité des Trévires), Troyes (cité des Tricasses) et Le Vieil-Evreux (cité des Aulerques Ebuovices).

8. Sanctuaire d'Apollon Moritasgus à Alésia, de Mars Mullo à Allonnes, de Mithra à Angers, d'Attis et Cybèle à Arras, de Saint-Martin-au-Val à Chartres, de Genainville et du Vieil-Evreux.

9. Blicquy : Evelyne Gillet *et alii*, *Le sanctuaire de Blicquy « Ville d'Anderlecht »*, Namur, Institut du Patrimoine wallon, 2009.

10. Olivier de Cazanove *et alii*, « Le lieu de culte du dieu Apollon Moritasgus à Alésia. Phases chronologiques, parcours de l'eau, distribution des offrandes », *Étudier les lieux de culte de Gaule romaine, Actes de la table-ronde de Dijon, 18-19 sept. 2009*, dir. Olivier de Cazanove et Patrice Méniel, Montagnac, Monique Mergoil, 2012, p. 95-121.

l'interprétation de l'abandon des structures hydrauliques des sanctuaires : à Genainville, certains bassins sont abandonnés à la fin du II<sup>e</sup> siècle ou au début du III<sup>e</sup> siècle à cause de changements environnementaux. La montée du niveau de la nappe a alors contraint à une révision du système hydraulique<sup>11</sup>, qui continue d'être en fonction au moins jusqu'à la fin du III<sup>e</sup> siècle.

À Alésia, d'autres bâtiments culturels, en revanche, sont fréquentés jusqu'au IV<sup>e</sup> siècle : c'est le cas du temple octogonal à côté des bassins de captage. Cette fréquentation est attestée par la présence de monnaies du IV<sup>e</sup> siècle, parfois nombreuses comme dans la *cella* du temple. Cette abondance de numéraire du IV<sup>e</sup> siècle, que l'on retrouve sur plusieurs autres sanctuaires à proximité de la *cella* ou dans celle-ci<sup>12</sup>, et, éventuellement dans des bassins, comme à Genainville, pourrait s'expliquer par la pratique de la *jactatio*. Les couches de démolition situées contre la *cella* du temple ont livré des monnaies de Dioclétien à Constantin et de rares monnaies plus tardives – de Constant et de Valens ; les monnaies les plus récentes trouvées dans les bassins datent aussi de Constantin et Constant. Hormis le complexe thermal voisin, l'abandon semble donc intervenir ici au milieu du IV<sup>e</sup> siècle.

### Informations indirectes issues des *spolia*

Dans certains cas, le emploi d'inscriptions religieuses hors des sanctuaires fournit une bonne indication de l'abandon des sanctuaires en question (tableau 4). Même en adoptant une posture hypercritique, il paraît difficilement envisageable que ces blocs proviennent de « nettoyages » de sanctuaires. Il s'agit en majorité d'*ex-voto* privés, qui n'ont pas vocation à être rejetés hors d'un sanctuaire en activité. Il faut toutefois noter qu'aucune de ces inscriptions n'est de nature civique : parmi

11. Didier Vermeersch, « Le complexe religieux des Vaux-de-la-Celle à Genainville (95) : nouvelle proposition de phasage du sanctuaire d'après les dernières fouilles », *Étudier les lieux de culte*, p. 229-243, ici p. 238.

12. Voir Olivier Blin, « Un sanctuaire de vicus : Jouars-Pontchartrain (Yvelines) », *Archéologie des sanctuaires en Gaule romaine*, dir. William Van Andringa, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2000, p. 91-117, ici p. 111 (pour Jouars-Pontchartrain) et *Revue archéologique de l'Est*, t. 16, *Le sanctuaire antique des Bolards à Nuits-Saint-Georges*, éd. Colette Pommeret, (Suppl.), 2001 (pour Nuits-Saint-Georges).

les inscriptions dont les dédicants sont identifiables, outre les *ex-voto* privés<sup>13</sup>, on trouve des dédicaces collectives ou sur un emplacement public concédé<sup>14</sup>, mais aucune inscription dédiée par la cité. Certes, les inscriptions n'ont pas le même degré de sacralité que les statues de culte, mais leur emploi hors du sanctuaire implique bien un démantèlement dudit sanctuaire. Un emploi dans le sanctuaire, comme c'est le cas notamment dans celui d'Apollon Moritasgus à Alésia<sup>15</sup> ou celui du *mithraeum* d'Angers<sup>16</sup>, n'a évidemment pas la même signification. Il n'est pas différent du emploi de reliefs sculptés d'un état antérieur lors d'une réfection du sanctuaire.

Ces emplois hors des sanctuaires proviennent surtout de remparts urbains, dont certains sont archéologiquement datés. À Angers, les inscriptions *CIL* XIII, 3087<sup>17</sup> et *AE* 2007, 970<sup>18</sup> ont été employées dans le rempart du *castrum*, daté par archéomagnétisme des alentours de 285<sup>19</sup>. Au Mans, les inscriptions *CIL* XIII, 3191, *AE* 1984, 641 et *AE* 1984, 642<sup>20</sup> proviennent du rempart du *castrum* édifié vers 275/280<sup>21</sup>. À Bavay, chef-lieu de cité déchu, le premier rempart ceinturant l'ancien *forum*, édifié entre 280 et

13. *AE* 1959, 76 ; 1965, 181 ; 1976, 474 ; 1984, 641 ; 1984, 642 ; 2007, 970 ; *CIL* XIII, 2603, 2873, 2921, 3087, 3103, 3104, 4288, 5475, 5476, 5478, 5481, 5482, 5676, 11280.

14. *AE* 1969-1970, 405a ; 1969-1970, 405b ; *CIL* XIII, 2608, 2609, 3105, 3106, 3107, 3148, 3149, 3150, 3151, 3152, 5474 ; *ILTG*, 314.

15. Emploi de l'autel inscrit *CIL* XIII, 11239a à proximité du captage n° 37 : O. de Cazanove, « Le lieu de culte du dieu Apollon Moritasgus », p. 95-121.

16. Michel Molin, Jean Brodeur et Maxime Mortreau, « Les inscriptions du *mithraeum* d'Angers/Iuliomagus : nouvelles données sur le culte de Mithra », *Gallia*, t. 72, fasc. 2, 2015, p. 417-433, ici p. 421.

17. En l'honneur de Mars Loucetius : *Marti Louc(etio) / Aug(usto) / C(aius) Iul(ius) Lectri(?) [fil(ius)]...*

18. Provenant d'un *compitum* : *[Genio vicinia]e(?) et usib(us) / [vicanorum] co[m]pi[t]um / [...]na / [...]ius Amandi f(i)lius / [...] Amandus / [faciendum] curavit / [idemq(ue)] d(edicavit).*

19. Yvan Maligorne, *L'architecture romaine dans l'ouest de la Gaule*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, p. 180.

20. *CIL* XIII, 3191 : *Deo Pat[ri]o ?... / vot(um ?) ECVET[...] / EBC III [...]* *AE* 1984, 641 : *Apollini Augusto / Atesmerti / Sex(tus) Aemil(ius) N[at]alis lib(ertus) / Faustu[s...]* / *M(arcus) Iu(v)ent[ius]...* *AE* 1984, 642 : *Seronae Siveli[ae(?) / Sex(tus) Aemil(ius) Natali[s] / lib(ertus) Faustu[s...]* / *T(itus ?) [...]* / ... *Iu(v)ent(ius) V[...]*

21. Collectif, *Carte archéologique de la Gaule – La Sarthe*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2001, p. 341-343. Comme à Angers, le rempart a été daté par archéomagnétisme.

le début du IV<sup>e</sup> siècle, comprend parmi les remplois l'inscription AE 1969-1970, 410 dédiée au génie de la cité des Nerviens<sup>22</sup>, provenant très certainement du temple poliade. À Pachten (cité des Trévires), c'est dans le *castellum* qui remplace le sanctuaire que l'inscription culturelle AE 1959, 76 est remployée dans une tour, à la fin du III<sup>e</sup> ou au début du IV<sup>e</sup> siècle.

À Dijon, un masque de tôle inscrit dédié au dieu Videtillus a aussi été retrouvé en position secondaire en 1997<sup>23</sup>, dans une structure malheureusement non datée renfermant un dépôt de mobilier métallique.

Ces inscriptions proviennent presque toutes de sanctuaires archéologiquement inconnus. Seules les inscriptions d'Alésia CIL XIII, 2873 et AE 1965, 181<sup>24</sup>, provenant du sanctuaire d'Apollon Moritasgus, peuvent être rattachées à un sanctuaire archéologiquement connu, mais elles ne nous apportent pas de précisions supplémentaires à propos de son abandon.

La répartition chronologique montre, pour les pierres trouvées en emploi dans un contexte bien daté, une prépondérance des remplois dans le dernier quart du III<sup>e</sup> siècle (Angers, Bavay, Le Mans, Pachten), ce qui implique un démantèlement précoce des sanctuaires d'où proviennent les blocs.

## LES MODALITÉS DES ABANDONS

### Les sanctuaires civiques : un démantèlement de mieux en mieux attesté

À Allonnes, les fouilles conduites par Katherine Gruel et Véronique Brouquier-Reddé permettent de mieux distinguer ce qui relève de la destruction et ce qui relève du démantèlement du sanctuaire. Le sanctuaire est détruit par un incendie volontaire

22. AE 1969-1970, 410 : *Genio civit[atis Nervi]orum A[...]*. Voir de même Roland Delmaire, *Carte archéologique de la Gaule – Bavay*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2011.

23. *ILingons*, M4 = AE 1998, 979.

24. CIL XIII, 2873 : *Ti(berius) Cl(audius) Professus Niger omnibus / honoribus apud Aeduos et / Lingonas functus deo Moritasgo / porticum testamento poni / iussit suo nomine et Iuliae / Virgulinæ uxoris et filiarum / Cl(audiae) Professæ et Iul(ia) Virgu(lae) // Iul(ia) Virgula fil(ia) / pos(uit)*. AE 1965, 181 : *Deo Apollini Moritasgo [et] / Damonæ P(ublius) Pontius Apolli[naris]*



(présence de plusieurs foyers de départ de feu), daté par une monnaie de Crispus frappée en 321/323 appartenant à une série rapidement démonétisée<sup>25</sup>. Il fait ensuite l'objet d'une démolition systématique au cours des années 330-350 et d'une faible fréquentation au cours de la seconde moitié du iv<sup>e</sup> siècle, comme l'attestent les monnaies recueillies en stratigraphie – 34 monnaies de la période 330-341 et 5 postérieures à 348<sup>26</sup>. La récupération est marquée par la rareté des fragments de tuiles et par les traces de débitages que portent les blocs et les décors d'appliques. Un même chantier planifié de démantèlement du complexe cultuel a été mis en évidence par l'équipe conduite par Laurent Guyard au Vieil-Évreux. Après la phase de fermeture du sanctuaire, marquée par des démolitions ciblées, une seconde phase de démontage méthodique intervient dans le courant du iv<sup>e</sup> siècle. À l'emplacement du *pronaos* et de l'escalier monumental, plusieurs zones d'activité liées au chantier de démolition ont été observées. Des blocs architecturaux alignés délimitaient un chemin de chantier destiné à évacuer les matériaux de construction. Des aménagements de blocs circulaires, en bordure de ce chemin de chantier, correspondent aux calages de poteaux de grand diamètre d'une machine de levage destinée au démontage des architectures. À l'emplacement du mur stylobate oriental, de nombreux rejets de taille liés au débitage des blocs de la colonnade, du fronton, du grand appareil et d'éléments du décor plaqué et peint, de la toiture, de la statuaire, de la margelle de puits ont été mis au jour. Un atelier de découpe de moellons devait se trouver à proximité. Le puits est comblé d'éléments qui ne peuvent être récupérés<sup>27</sup>. Il ne fait pas de doute qu'un chantier de cette importance résulte d'une décision publique, très certainement celle de la cité des Aulerques Éburovices.

25. Valérie Brouquier-Reddé et Katherine Gruel, « Le sanctuaire de Mars Mullo chez les Aulerques Cénomans (Allonnes, Sarthe) : état des recherches actuelles », *Gallia*, t. 61, 2004, p. 291-386, ici p. 351.

26. Gérard Aubin *et alii*, « Sanctuaires et pratiques religieuses du III<sup>e</sup> au v<sup>e</sup> s. apr. J.-C. dans l'ouest de la province de Lyonnaise et de ses marges », *Gallia*, t. 71, fasc. 1, 2014, p. 219-250, ici p. 232.

27. Laurent Guyard *et alii*, « Démantèlement d'un grand sanctuaire civique dans la cité des Aulerques Éburovices au III<sup>e</sup> s. apr. J.-C. », *Gallia*, t. 71, fasc. 1, 2014, p. 39-50. Le même phénomène de comblement d'un puits par des matériaux inutilisables se produit à Genainville.

Dans de rares cas, comme au sanctuaire de Saint-Martin-au-Val de Chartres<sup>28</sup>, le sanctuaire civique n'a même sans doute pas commencé à fonctionner. Le complexe monumental, immense, de 5,3 ha, dont le chantier a débuté dans la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle, voit sa construction, inachevée, définitivement interrompue vers 130. L'absence d'enduits peints, la rareté des éléments de décors d'applique, le peu d'éléments liés aux toitures, les malfaçons importantes l'attestent clairement ; la stratigraphie était par ailleurs bien conservée. Les premières récupérations de matériaux interviennent dès le début du III<sup>e</sup> siècle<sup>29</sup>, tels l'arrachement de moellons calcaires, le démontage de soubassements en silex, la récupération de briques, la retaille de colonnes et de chapiteaux. Des constructions légères, liées à des activités artisanales connectées à la récupération, sont installées – ateliers de bronziers au nord de l'exèdre et du pavillon d'angle, fours à chaux plus au nord – et une rampe sommaire remplace l'escalier d'accès. Dans les années 260, une grande fosse de récupération de remblais, en bordure de voie, est reconvertie en sépulture de catastrophe. Cette phase de récupération dure jusqu'à la fin du III<sup>e</sup> siècle ou au début du IV<sup>e</sup> siècle, moment du fonctionnement des fours à chaux<sup>30</sup>.

À Genainville et au Vieil-Évreux, les fouilles ont permis d'observer des aménagements qui paraissent liés au moment de la fermeture du sanctuaire. Au Vieil-Évreux, le sanctuaire est abandonné vers le milieu du III<sup>e</sup> siècle<sup>31</sup> ; à Genainville, la fermeture du sanctuaire intervient probablement dans le dernier quart du III<sup>e</sup> siècle<sup>32</sup>. Sur ces deux derniers sites ainsi qu'à Allonnes, les niveaux de

28. Bruno Bazin *et alii*, « Le complexe monumental suburbain et l'ensemble funéraire de Saint-Martin-au-Val (Chartres, Eure-et-Loir). État de la recherche (2006-2011) », *Gallia*, t. 70, fasc. 2, 2013, p. 91-195.

29. Datation par un NMI de 231 céramiques dont de la sigillée des phases 6 et 7 de Lezoux (extrême fin du II<sup>e</sup> siècle/ début du III<sup>e</sup> siècle) et une panse de gobelet métallescent JVV 7.04 dont la production débute au début du III<sup>e</sup> siècle. L'absence de sigillée d'Argonne indique que ces niveaux datent de la première moitié du III<sup>e</sup> siècle.

30. Bruno Bazin *et alii*, « Le complexe monumental suburbain et l'ensemble funéraire de Saint-Martin-au-Val (Chartres, Eure-et-Loir). État de la recherche (2006-2011) », *Gallia*, t. 70, fasc. 2, 2013, p. 91-196, ici p. 126.

31. L. Guyard *et alii*, « Démantèlement d'un grand sanctuaire civique », p. 39-50.

32. D. Vermeersch, « Le complexe religieux des Vaux-de-la-Celle », p. 229-243, ici p. 238 : le niveau de destruction cendreuse comporte des monnaies jusqu'à Claude II et Tetricus.

destruction sont matérialisés, sur le sol des galeries, par des foyers qui ont rubéfié le sol et par des couches charbonneuses et cendreuse très épaisses qui pourraient résulter du regroupement de plusieurs cendriers<sup>33</sup>. Comme au Vieil-Évreux, les archéologues ont mis en évidence à Genainville des dépôts intentionnels d'éléments culturels mutilés dans cette couche cendreuse, notamment des éléments de statuaire en bronze, systématiquement couverts de tuiles et d'amas de blocs de pierre ; on trouve presque toujours un bloc sculpté, face contre terre, au-dessus de ces dépôts<sup>34</sup> ; ces niveaux ont également livré des fragments de placages. Au Vieil-Évreux, la stratigraphie observée en 2007 a révélé que les dépôts intentionnels interviennent au début du processus de démolition. Ces dépôts se trouvent à proximité de la *cella*, ce qui est interprété comme une volonté de laisser là les objets, propriété inaliénable de la divinité, rendus inutilisables<sup>35</sup>.

À Genainville, la fermeture du sanctuaire pourrait aussi être matérialisée par l'enlèvement de quelques blocs architecturaux<sup>36</sup> et par la condamnation de certaines portes, notamment celle de la *cella* sud, fermée par un muret bien appareillé sur sa face extérieure à la fin du III<sup>e</sup> siècle – les blocs de récupération ont été soigneusement retouchés et ajustés<sup>37</sup>. Pour Laurent Guyard, cette mutilation des bâtiments pourrait être le pendant de la mutilation des objets sacrés, avec un objectif identique<sup>38</sup>. À Genainville, la phase d'abandon du sanctuaire est aussi matérialisée par une fosse, creusée dans le béton au centre de la *cella* nord, qui comportait aussi 4 foyers, contemporains de la fermeture du sanctuaire<sup>39</sup>. Toutefois, la fréquentation de ce sanctuaire des eaux ne

33. Laurent Guyard, Christiane Fontaine et Sandrine Bertaudière, « Relecture du dépôt de bronze de l'époque romaine du Vieil-Evreux (Eure) : des dépôts rituels liés à la fermeture du temple », *Gallia*, t. 69, fasc. 2, 2012, p. 151-194, ici p. 182.

34. *Ibid.*, p. 183.

35. *Ibid.*, p. 187.

36. Pierre-Henri Mitard *et alii*, *Le sanctuaire gallo-romain des Vaux-de-la-Celle à Genainville*, Guiry-en-Vexin, Centre de recherche archéologiques du Vexin français, 1993, p. 277 : des blocs de fondation ont été récupérés au nord des *cellae* avant le dépôt de la couche cendreuse.

37. *Ibid.*, p. 268.

38. L. Guyard, Chr. Fontaine et S. Bertaudière, « Relecture du dépôt de bronze », p. 188.

39. Voir P.-H. Mitard, *Le sanctuaire gallo-romain des Vaux-de-la-Celle*, p. 271 : l'un des foyers a livré une monnaie de Faustine II, une monnaie de Gallien et deux monnaies de Postume.

s'interrompt pas totalement, puisque les bassins du sanctuaire ont livré quelques monnaies du IV<sup>e</sup> siècle, voire de la seconde moitié du V<sup>e</sup> siècle<sup>40</sup>.

Au Vieil-Évreux, Laurent Guyard a également mis en relation les importants vestiges d'abattage découverts dans les niveaux d'abandon du *macellum* et d'éventuels sacrifices de grande ampleur liés à la fermeture du sanctuaire<sup>41</sup>.

La chronologie de la fermeture de ces grands sanctuaires civiques urbains, qui concorde avec celle des autres grands sanctuaires civiques, s'étale, hormis le cas exceptionnel de Chartres, du début de la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle au milieu du IV<sup>e</sup> siècle (tableau 3). Presque une moitié des sanctuaires ayant fourni une datation moyenne ou bonne (5 sur 11) est fermée avant la fin du III<sup>e</sup> siècle.

### **Les autres sanctuaires : une destruction violente et plus tardive**

Un groupe significatif est constitué par des sanctuaires de Mithra fouillés à Angers et Sarrebourg. Laissons de côté le cas du *mithraeum* de Nuits-Saint-Georges, trop mal documenté<sup>42</sup>.

Ces sanctuaires ne sont pas publics. À Angers, le *mithraeum*, qui a fait l'objet d'une fouille préventive en 2009 et 2010, est implanté dans le dernier quart du II<sup>e</sup> siècle et connaît une réfection dans la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle<sup>43</sup>. Il est fréquenté dans le cadre cultuel jusqu'à la fin du IV<sup>e</sup> siècle ou au début du V<sup>e</sup> siècle, comme en témoignent les 34 monnaies théodosiennes recueillies<sup>44</sup>. Dans les premières décennies du V<sup>e</sup> siècle, le sanctuaire fait l'objet d'une destruction systématique, comme en témoignent une tête de dadophore martelée et l'éparpillement des décors et des statues, et d'un incendie. À Sarrebourg, le *mithraeum*, fouillé en 1895, présentait les mêmes

40. Deux petites monnaies de Valentinien III dans le nymphée, deux autres dans le bassin 3.

41. L. Guyard, Chr. Fontaine et S. Bertaudière, « Relecture du dépôt de bronze », p. 189.

42. David Mouraire, « La statuaire du *mithraeum* des Bolards à Nuits-Saint-Georges (Côte d'Or) : nouvelles observations », *Revue archéologique de l'Est*, t. 48, 1997, p. 261-278, ici p. 262.

43. Michel Molin, Jean Brodeur et Maxime Mortreau, « Les inscriptions du *mithraeum* d'Angers/*Iuliomagus* : nouvelles données sur le culte de Mithra », *Gallia*, t. 72, fasc. 2, 2015, p. 417-433.

44. G. Aubin, « Sanctuaires et pratiques religieuses », p. 229.

stigmates de destruction violente ; l'archéologue F. von Fisenne y a même observé un squelette humain, sur lequel se trouvaient des éléments brisés provenant du relief sculpté de Mithra. Pour von Fisenne, les blocs ne pouvaient être tombés accidentellement sur le corps, dans la mesure où les éléments jointifs de ces blocs se trouvaient dispersés<sup>45</sup>. Ce cas est remarquable pour notre problématique de fin des cultes : nous pourrions avoir ici un rare témoignage d'une volonté de souiller un ancien sanctuaire.

D'autres sanctuaires sont liés à des collèges et implantés dans des *scholae*, notamment à Alésia, où le « Monument d'Ucuetis » est détruit par un incendie et abandonné dans la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle<sup>46</sup>, et à Arras. Le sanctuaire métroaque d'Arras constitue un cas tout à fait particulier. Implanté dans une ancienne *domus*, correspondant très vraisemblablement à une *schola* de dendrophores<sup>47</sup>, le sanctuaire est créé dans le deuxième quart du III<sup>e</sup> siècle. Il fonctionne jusque vers 375<sup>48</sup>. C'est lors de son abandon qu'une statue d'Attis en porphyre est méthodiquement brisée, ce qui constitue une trace explicite de fin de culte.

### La question des réoccupations

De façon générale, les sanctuaires sont rarement réoccupés jusqu'à la fin de l'Antiquité, hormis dans le cadre des chantiers de démantèlement<sup>49</sup>. Cependant, dans quelques cas, l'archéologie a mis en évidence une réaffectation des sites. Ainsi, à Genainville, il est possible que le sanctuaire ait été « réaffecté »

45. Friedrich Von Fisenne, « Das Mithräum zu Saarburg in Lothringen », *Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie Lorraine*, 1896, t. 1, p. 119-175, ici p. 162.

46. Voir Michel Provost (éd.), *Carte archéologique de la Gaule – La Côte d'Or*, 1, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2009, p. 408.

47. Alain Jacques *et alii*, « Vestiges de repas et identification d'un siège de collègue à Arras-Nemetacum », *Archéologie du sacrifice animal en Gaule romaine. Rituels et pratiques alimentaires*, dir. William Van Andringa et Sébastien Lepetz, Montagnac, Monique Mergoïl, 2008, p. 237-252.

48. Voir Roland Delmaire, *Carte archéologique de la Gaule – le Pas-de-Calais*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1993, p. 138 à propos de la découverte de 3 as de Valentinien et de la sigillée d'Argonne avec molette du groupe 5 de Hübener.

49. À Allonnes, Chartres, Chateaubateau, Genainville, Jouars-Pontchartrain, Trèves, Troyes, Le Vieil-Évreux et probablement au sanctuaire des Bolards à Nuits-Saint-Georges.

sous Constantin. En effet, un nouveau bâtiment est alors édifié, sur le point le plus haut du sanctuaire<sup>50</sup> ; il fonctionne jusqu'à la fin du IV<sup>e</sup> siècle<sup>51</sup>.

Dans le cas du sanctuaire métraoque d'Arras, peu de temps après sa destruction, le site est occupé par un sanctuaire atypique, honorant une divinité germanique identifiée à Fro<sup>52</sup>. Ce sanctuaire, délimité par une levée de terre, rappelle par bien des traits les sanctuaires gaulois du second âge du fer. Il comportait un autel creux aménagé, protégé par une couverture sur poteaux, et renfermant trois crânes humains posés à l'envers, une aire de dépôt d'offrandes et une statue culturelle en grès de 60 cm. Le sanctuaire, abandonné dans les années 380 et nivelé, est rapidement remplacé par des casernes.

Au Vieil-Évreux, c'est un *castellum* qui est installé sur les vestiges du sanctuaire dans le troisième quart du III<sup>e</sup> siècle, matérialisé par un talus et un fossé enserrant les trois anciens temples<sup>53</sup> ; le chantier de démolition du sanctuaire suit immédiatement la période d'activité du *castellum*.

Ainsi, il n'est pas possible de mettre en évidence un schéma général de réaffectation des sites de sanctuaires, les sites concernés étant peu nombreux et ces réoccupations semblant obéir à des logiques locales.

Quel bilan tirer de toutes ces données archéologiques relativement au phénomène de fin de culte dans les sanctuaires urbains des provinces de Gaule ?

Depuis le milieu du III<sup>e</sup> siècle jusqu'au début du V<sup>e</sup> siècle, un phénomène de désaffectation marque de très nombreux sanctuaires urbains dans les provinces gauloises. La seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle est caractérisée par un abandon généralisé et précoce des grands sanctuaires civiques en périphérie urbaine et dans les agglomérations secondaires urbaines. Les fouilles récentes permettent de commencer

50. D. Vermeersch, « Le complexe religieux des Vaux-de-la-Celle », p. 229-243, ici p. 239 : le radier de sol a livré une monnaie peu usée de Licinius.

51. *Ibid.*, p. 239 : la série monétaire livrée par ce bâtiment se poursuit jusqu'à Gratien.

52. Alain Jacques, « Arras-Nemetacum, chef-lieu de cité des Atrébates. Bilan des recherches 1984-2002 », *Revue du Nord*, t. 10, *Les villes romaines du nord de la Gaule*, dir. Roger Hanoune (Suppl.), 2007, p. 63-82.

53. L. Guyard *et alii*, « Démantèlement d'un grand sanctuaire civique », p. 39-50, ici p. 42.

à comprendre les vestiges matériels de ces fermetures de sanctuaires, même si les rituels qui les ont accompagnées nous échappent encore largement. Il est certain que le processus d'abandon des sanctuaires se différencie nettement de ce qui peut être observé pour les édifices profanes.

Les terrains qui appartenait aux sanctuaires publics peuvent dès lors être réaffectés à d'autres fonctions généralement liées, dans un premier temps, à la récupération des matériaux qui constituaient les sanctuaires. Ponctuellement, les espaces des anciens sanctuaires sont affectés à d'autres fonctions : ainsi, le *castellum* du Vieil-Évreux, mis en place dans le cadre de l'organisation d'une défense en profondeur du territoire romain durant la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle. Dans bien d'autres cas, ce sont les matériaux constituant le sanctuaire qui servent à la mise en défense des villes, notamment dans le dernier quart du III<sup>e</sup> siècle.

En ce qui concerne les sanctuaires qui ne relèvent pas de la cité, qui n'étaient pas au cœur de la réflexion développée dans la publication récente consacrée à *La fin des dieux*<sup>54</sup>, la temporalité de leur désaffectation est différente. Si certains d'entre eux, comme le « Monument d'Ucuetis » à Alésia, sont fermés dès la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle, la plupart cependant fonctionne jusqu'à la seconde moitié du IV<sup>e</sup> siècle. Quant aux sanctuaires de Mithra, ils ont sans doute fait les frais des lois contre les cultes païens au cours des dernières décennies du IV<sup>e</sup> siècle.

Par ailleurs, si nous comparons ce qui a pu être observé en milieu urbain et ce qui concerne les campagnes de ces cités, nous ne constatons pas de contraste net, du moins en ce qui concerne les sanctuaires civiques : les grands sanctuaires civiques situés hors des villes connaissent les mêmes vicissitudes que ceux qui sont en ville, comme le montre le cas du sanctuaire du Haut-Bécherel, à côté de Corseul<sup>55</sup>.

Malheureusement, les transformations qui ont rendu possible ce large phénomène de fermeture des sanctuaires civiques nous échappent encore largement. Sans nouvelles données archéologiques, précises, relatives aux sanctuaires civiques des *fora*, il

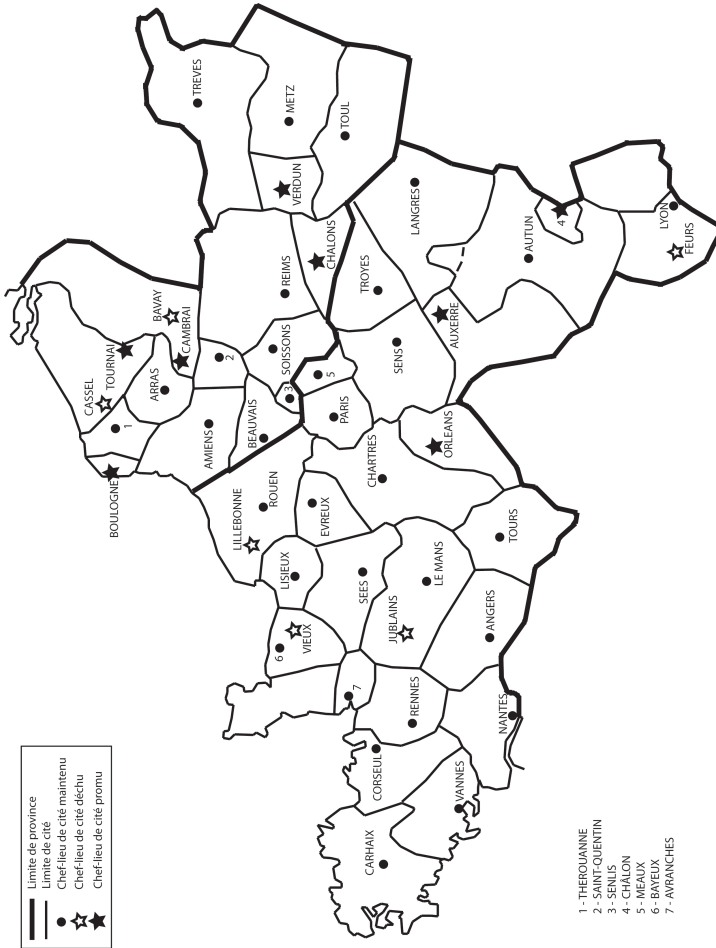
54. *La fin des dieux : les lieux de culte du polythéisme dans la pratique religieuse du III<sup>e</sup> au V<sup>e</sup> s. apr. J.-C. (Gaules et provinces occidentales)*.

55. Gérard Aubin, « Sanctuaires et pratiques religieuses », p. 242-243.

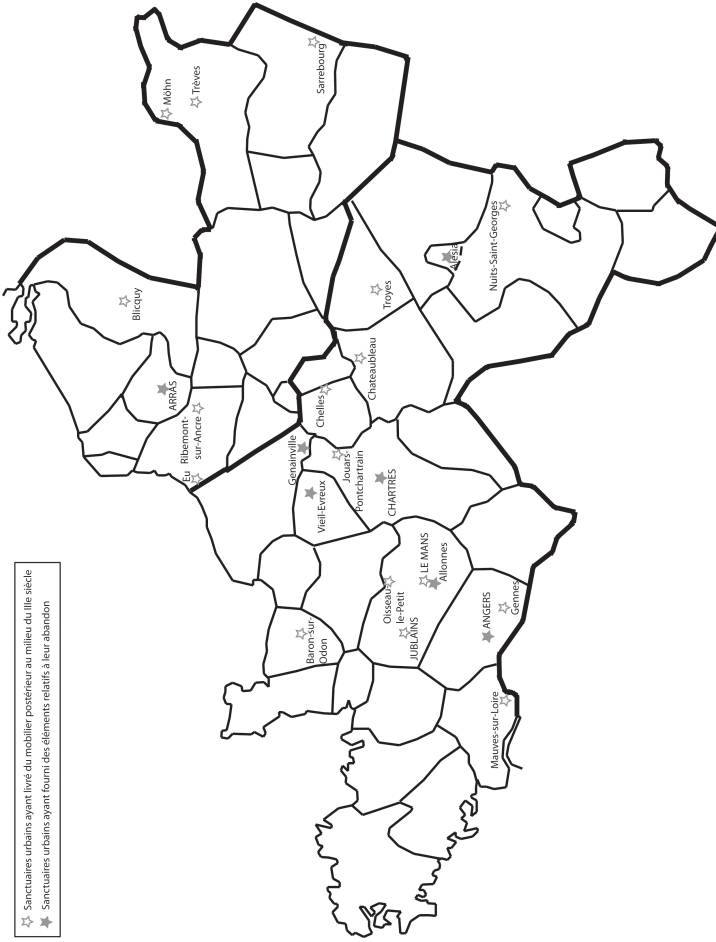
demeure difficile d'aborder dans son ensemble la question de la transformation – ou de la fin – des cultes civiques. Les sources littéraires demeurent muettes sur ce point ; quant aux données épigraphiques, elles ne peuvent être invoquées qu'en vertu de leur absence à partir du troisième quart du III<sup>e</sup> siècle.

[blaise.pichon@uca.fr](mailto:blaise.pichon@uca.fr)





Carte 1 : Les cités de Gaule Belgique et Lyonnaise durant l'Antiquité tardive



Carte 2 : Les sanctuaires urbains ayant livré du mobilier postérieur au milieu du III<sup>e</sup> siècle.

**Tableau 3 : Chronologie des abandons de sanctuaires**

Ville	Statut	Cité	Sanctuaire	Chronologie de la fermeture du sanctuaire	Qualité de l'information
Alésia	Agglomération secondaire	Eduens ou Lingons	Apollon Moritasgus	Milieu du IV <sup>e</sup> siècle	Moyenne
			« forum »	Entre 280 et 300	Faible
Allonnes	Agglomération secondaire	Aulerques Cénomans	Mars Mullo	321/323	Bonne
			« Les Perrières »	Entre 274 et 307	Faible
Angers	Chef-lieu de cité	Andécaves	Mithra	Début du V <sup>e</sup> siècle	Bonne
Arras	Chef-lieu de cité	Atrébates	Attis et Cybèle	Vers 375	Bonne
Baron-sur-Odon	Agglomération secondaire	Viducasses	« Le Mesnil »	II <sup>e</sup> siècle ? Fin III <sup>e</sup> /début IV <sup>e</sup> siècle ?	Faible
Blicquy	Agglomération secondaire	Nerviens	« Ville d'Anderslecht »	Années 260	Moyenne
Chartres	Chef-lieu de cité	Carnutes	« Saint-Martin-au-Val »	Début du III <sup>e</sup> siècle <sup>56</sup>	Bonne
Chateaubeau	Agglomération secondaire	Sénons	« Sanctuaire nord »	Milieu du IV <sup>e</sup> siècle	Moyenne
			« Sanctuaire central »	Milieu du IV <sup>e</sup> siècle	Moyenne
Chelles	Agglomération secondaire	Parisii	« Avenue de la Résistance »	Seconde moitié du III <sup>e</sup> siècle	Faible
Eu	Agglomération secondaire	Ambiens	« Bois l'Abbé »	Vers 280	Faible
Genainville	Agglomération secondaire	Véliocasses	« Les Vaux de la Celle »	Dernier quart du III <sup>e</sup> siècle	Bonne

56. Il s'agit ici d'un « abandon » particulier, puisque ce sanctuaire ne semble pas avoir fonctionné : Bruno Bazin, Stéphane Hérouin et Dominique Joly, « Démantèlement et abandon précoce d'un grand sanctuaire à Chartres/*Autricum* », *Gallia*, t. 71, fasc. 1, 2014, p. 13-24.

Ville	Statut	Cité	Sanctuaire	Chronologie de la fermeture du sanctuaire	Qualité de l'information
Genes	Agglomération secondaire	Andécaves	« Le Villier »	Fin du IV <sup>e</sup> siècle	Faible
Jouars-Pontchartrain	Agglomération secondaire	Carnutes	« Sanctuaire nord-ouest »	IV <sup>e</sup> siècle	Moyenne
Jublains	Chef-lieu de cité	Diablintes	« La Tonnelle »	Milieu du IV <sup>e</sup> siècle	Moyenne
Le Mans	Chef-lieu de cité	Aulerques Cénomans	« Les Quinconces des Jacobins »	271/274	Moyenne
Mauves-sur-Loire	Agglomération secondaire	Namnètes	« La Vieille Cour »	Seconde moitié du IV <sup>e</sup> siècle	Faible
Möhn	Agglomération secondaire	Trévires		Fin du IV <sup>e</sup> siècle ?	Faible
Nuits-Saint-Georges	Agglomération secondaire	Eduens	« Les Bolards »	Début du IV <sup>e</sup> siècle ?	Faible
			Mithra	Après 402	Moyenne
Oisseau-le-Petit	Agglomération secondaire	Aulerques Cénomans	« Les Busses »	Entre 274 et 307	Faible
Ribemont-sur-Ancre	Agglomération secondaire	Ambiens		IV <sup>e</sup> siècle	Faible
Sarrebouurg	Agglomération secondaire	Médiomatriques	Mithra	IV <sup>e</sup> siècle	Faible
Trèves	Chef-lieu	Trévires	Albachtal	Fin du IV <sup>e</sup> siècle	Faible
Troyes	Chef-lieu	Tricasses	« Rue Jeanne d'Arc »	IV <sup>e</sup> siècle	Faible
Le Vieil-Evreux	Agglomération secondaire	Aulerques Eburovices		Milieu du III <sup>e</sup> siècle	Bonne

**Tableau 4 : Les *spolia***<sup>57</sup>

Ville	Cité	Inscription	Contexte de découverte	Datation du remploi	Distance du site originel	Divinité honorée
Alesia	Eduens ou Lingons	<i>CIL</i> XIII, 2873	À proximité de l'inscription AE 1965, 181	?	Environ 1 km	Apollon Moritasgus
		AE 1965, 181	Fosse	v <sup>e</sup> siècle	Environ 1 km	Apollon Moritasgus
Angers	Andécaves	<i>CIL</i> XIII, 3087	Rempart du castrum	Vers 285	?	Genius Vicanorum
		AE 2007, 970				Mars Loucetius
Auxerre	Sénons	<i>CIL</i> XIII, 2921	Rempart du castrum	?	?	Empereur et Icauna
Bavay	Nerviens	AE 1969-1970, 410	Rempart du castrum (1 <sup>er</sup> état)	Entre 280 et le début du IV <sup>e</sup> siècle	faible	Genius Nerviorum
Châlon-sur-Saône	Eduens	<i>CIL</i> XIII, 2603 = <i>IEduens</i> , 26	Rempart du castrum	?	?	Baconus
		<i>ILTG</i> , 314 = <i>IEduens</i> , 33				Empereur et Souconna
		<i>CIL</i> XIII, 2604 = <i>IEduens</i> , 28				Junon Regina
		Espérandieu III, 2145				Mars <sup>58</sup>
		<i>CIL</i> XIII, 2608 = <i>IEduens</i> , 32	Dallage de la voie Chalons – Autun	?	?	Empereur et Mercure
		<i>CIL</i> XIII, 2609 = <i>IEduens</i> , 27				Empereur et Hercule

57. Une inscription de Grand (*CIL* XIII, 5939), provenant d'une sépulture antique, avait été dans un premier temps ajoutée à cette liste, à la lecture de Pascal Vipard, « Les inscriptions romaines de Grand (Vosges) », *Grand. Archéologie et territoire*, dir. T. Dechezleprêtre, Grand, Conseil général des Vosges, 2013, p. 61-150, ici p. 85-87. En reprenant la publication originale concernant la découverte de cette inscription, en 1860, on constate que rien n'indique que l'inscription provienne de la ville de Grand (la sépulture se trouve à 3 kms au nord de la ville antique) : Jules Laurent, « Rapport sur les fouilles faites à Grand dans le cours du mois d'avril », *Annales de la Société d'Émulation des Vosges*, X, 1860, p. 215-218.

58. Il s'agit d'un autel anépigraphe.

Ville	Cité	Inscription	Contexte de découverte	Datation du remploi	Distance du site original	Divinité honorée
Dijon	Lingons	<i>CIL</i> XIII, 5474	Rempart du castrum	?	?	Jupiter et Fortuna Redux
		<i>CIL</i> XIII, 5475				Jupiter et Fortuna Redux
		<i>CIL</i> XIII, 5476				Jupiter et Fortuna Redux
		<i>CIL</i> XIII, 5478				Mairae ?
		<i>CIL</i> XIII, 5481				Mercure
		<i>CIL</i> XIII, 5482				Mercure
		<i>ILingons</i> , 49				Britus ?
Langres	Lingons	<i>CIL</i> XIII, 5676	Rempart du castrum	?	?	Empereur et Mercure
Le Mans	Aulerques Cénomans	<i>CIL</i> XIII, 3191	Rempart du castrum	275/280	?	Pat(...)
		<i>AE</i> 1984, 641				Apollon
		<i>AE</i> 1984, 642				Sirona
Metz	Médio-matriques	<i>CIL</i> XIII, 4288	Rempart du castrum	?	?	Apollon
		<i>AE</i> 1976, 474				Minerve
Nantes	Namnètes	<i>CIL</i> XIII, 3103	Rempart du castrum	Après 276	?	Mars Mullo
		<i>CIL</i> XIII, 3104				Empereur et Minerve
		<i>CIL</i> XIII, 3105				Vulcain
		<i>CIL</i> XIII, 3106				Empereur et Vulcain
		<i>CIL</i> XIII, 3107				Empereur et Vulcain
Orléans	Carnutes, puis Aurelienses	<i>CIL</i> XIII, 3066	Rempart du castrum	Milieu du IV <sup>e</sup> siècle	?	Empereur et Jupiter
		<i>CIL</i> XIII, 11280				Empereur
Pachten	Trévires	<i>AE</i> 1959, 76	Rempart du castrum	Dioclétien	faible	? et Pritona
Rennes	Riédons	<i>CIL</i> XIII, 3148	Rempart du castrum	Après 274	?	Empereur et Mars Mullo
		<i>CIL</i> XIII, 3149				Empereur et Mars Mullo

Ville	Cité	Inscription	Contexte de découverte	Datation du emploi	Distance du site originel	Divinité honorée
Rennes	Riédons	<i>CIL</i> XIII, 3152	Rempart du castrum	Après 274	?	Empereur et ?
		<i>AE</i> 1969-1970, 405a <sup>59</sup>				–
		<i>AE</i> 1969-1970, 405b				Empereur et Mercure Atepomarus

59. Il s'agit d'une inscription honorifique provenant du sanctuaire de Mars Mullo.